



Futur Hôtel à insectes

# Le Journal de Loivre

Février 2022

## INFOS PRATIQUES

### MAIRIE

Lundi et Jeudi :  
de 11h à 12h  
Mardi : de 11h à 12h et  
de 16h à 17h  
Mercredi : fermée  
Vendredi : de 11h à 12h  
et de 16h à 18h  
Samedi :  
de 10h à 12h  
Rendez-vous avec le Maire  
et les Adjointes : le samedi  
matin

### AGENCE POSTALE

du lundi au samedi : de  
9h30 à 12h  
Fermée le mercredi  
Tél : 03 26 46 83 43

### GENDARMERIE

Lundi : 8h – 12h  
Mercredi : 14h – 18h  
Samedi : 14h – 18h  
Le reste de la semaine  
l'accueil se fait sur  
rendez-vous  
Tél : 03 26 61 00 59

### BIBLIOTHEQUE

Samedi :  
de 10h30 à 12h  
sauf période de  
vacances scolaires  
(derrière la mairie)

### ASSISTANTE SOCIALE

Madame LANIESSE  
2<sup>ème</sup> lundi de chaque  
mois, de 14h30 à 16h30

### ADMR Hermonville

Lundi et vendredi :  
de 8h à 12h  
Mardi et Jeudi :  
de 8h30 à 12h30  
et de 13h à 17h  
Tél : 03 26 50 06 89

## Maison France Services

L'antenne France Services de LOIVRE c'est d'abord un lieu où vous êtes accueillie avec une écoute attentive et bienveillante dans le respect de la confidentialité.

Vous êtes accompagnés dans vos démarches administratives et numériques telles qu'une pré-demande pour un titre d'identité, un permis de conduire, un certificat d'immatriculation, une vignette Crit'Air, ou bien encore pour l'aide d'un dossier concernant nos partenaires, comme DGFIP, CAF, CPAM, MSA, Pôle Emploi, Retraite... ou tout simplement à la rédaction d'un courrier.

A noter que depuis fin 2021, un point justice (en partenariat avec le Conseil Départemental de l'Accès au Droit) vous permet également de recevoir des bons de consultation auprès d'avocat, si vous êtes non-imposables. L'antenne de LOIVRE met également à votre disposition un ordinateur afin de réaliser vous-même vos démarches dématérialisées.

Elisabeth vous accueille, en mairie, le mardi de 9h à 12h et le mercredi de 16h à 19h (P : 06 31 57 01 81).

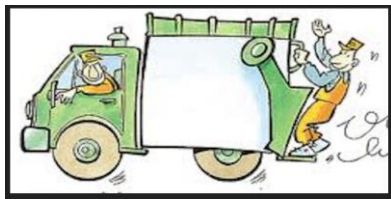
## Téléthon



Le 4 décembre dernier, tous les bénévoles des associations du village étaient heureux de se retrouver pour le Téléthon. Animations, vente de bonbons, confiture, pommes de terre, gaufres, jeux pour les enfants étaient au programme. L'après-midi s'est terminée par une marche jusqu'à BERMERICOURT. Les bénéfices de cette mobilisation ont été reversés au Téléthon, soit 2 410 €.

Un grand merci à tous et rendez-vous en décembre 2022.


# Changement d'horaires du ramassage des poubelles



Le ramassage des poubelles se fait vers 5h du matin les lundi et jeudi.  
Sortez vos poubelles la veille au soir pour être sûr qu'elles soient vidées.

**PENSEZ A LES RENTRER AU PLUS TARD DANS LA SOIREE.**

# Décorations de Noël

L'équipe de bénévoles des décors de Noël de LOIVRE remercie toutes les personnes qui ont liké  les photos sur Facebook. Les commentaires étaient très encourageants. Alors, nous allons réitérer notre action pour embellir le village pendant la période de Noël 2022. Si vous voulez vous joindre à nous, vous serez les bienvenus à partir de mai 2022. **INSCRIVEZ-VOUS EN MAIRIE.**



## Nourrir les pigeons n'est pas autorisé

Des habitants de la commune se plaignent de la nuisance causée par les pigeons.

Donner de la nourriture aux pigeons est interdit par la loi qui précise :

« Il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons ; la même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble (...) ».

Les pigeons sont responsables de nuisances sonores et olfactives, mais aussi de dégradations :

- Nuisances sonores : le roucoulement notamment.
- Nuisances olfactives : via la fiente. Un pigeon seul produit douze kilos d'excréments par an.
- Dégradations : les pigeons déchirent les sacs poubelles entreposés à côté des conteneurs et répandent les ordures sur le sol.

Le pigeon est vecteur de maladies. Les excréments du pigeon sont un réservoir à maladie. L'homme peut être facilement contaminé en respirant des poussières de fientes contaminées.

Si l'on arrête de leur donner à manger, non seulement la colonie se régulera, mais finira même par s'en aller si elle ne trouve plus de quoi survivre.

Pour lutter contre, il y a plusieurs solutions : leur couper les voies d'approvisionnement en nourriture, ou bien contacter directement une entreprise pour une dépigeonnisation.

## ETAT CIVIL



7 avril 2021 : Eva CORBIN  
10 avril 2021 : Agathe, LABRO  
11 avril 2021 : Louise MOISON  
12 avril 2021 : Agathe GRANDHOMME  
27 avril 2021 : Milo BELIN  
9 juillet 2021 : Lya THIEBLEMONT  
14 juillet 2021 : Raphael SCHWENTZEL  
5 décembre 2021 : Jules GUILLAUME  
7 janvier 2022 : Sacha TOURTE



10 octobre 2020 : Hugues BELLET et Séverine HARBULOT  
29 octobre 2020 : Patrick TOILLON et Isabelle CHADUC  
5 juin 2021 : Alexis QUELIN et Maéva CASTANHO  
19 juin 2021 : Antoine SABBIONI et Laurie PASSERINI  
26 juin 2021 : Frédéric MONEUSE et Marion MAILLARD  
11 septembre 2021 : Louis THURET et Manon BUFFET  
4 décembre 2021 : Jérôme BLONDELLE et Gladys CAMIAT



21 avril 2021 : Fernand CAPITAINE  
19 juillet 2021 : Micheline MÜLLER  
9 septembre 2021 : Lucette NOBLEAUX épouse DAUMERIES  
4 décembre 2021 : Joseph KONIUSHOK  
6 décembre 2021 : Bernadette QUENTIN  
29 décembre 2021 : Micheline FOSSE  
14 janvier 2022 : Joseph BYCZEK

# Concours des maisons fleuries

Cette année, seuls 12 foyers ont participé au concours des maisons fleuries.

La remise des récompenses a eu lieu le 26 novembre 2021, en présence des membres du jury, toujours fidèles à notre commune, et de quelques élus. Nous remercions et félicitons tous les participants.

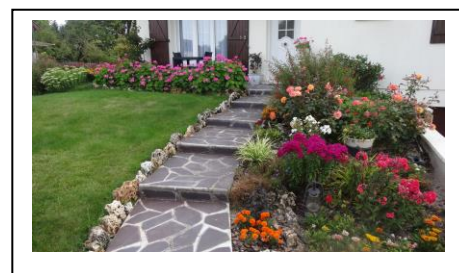
Le palmarès 2021 a été le suivant :

- **Catégorie « Maison avec jardin fleuri visible de la rue »**

1<sup>er</sup> prix : Brigitte KONIUSHOK



2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> prix ex aequo :  
Marie-Claude DE SA PIRES – Ginette PERRIN



4<sup>ème</sup> prix : Odette DONIZETTI



8<sup>ème</sup> prix : Murielle MORA



10<sup>ème</sup> prix : Blandine BRIN



5<sup>ème</sup> – 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> prix ex aequo : Marcelle COTTE — Annick PIERSON - Martine DI CINCIO



9<sup>ème</sup> prix : Amélia DUBOIS - 11<sup>ème</sup> prix : Florence BERTAUX

- **Catégorie « Façade fleurie »**

1<sup>er</sup> prix : Non attribué

2<sup>ème</sup> prix : ex aequo : Sandra HUBERT – Luis FRANCISCO

Le concours sera renouvelé pour la saison 2022. Dès avril 2022, le bulletin de participation au concours sera distribué dans vos boîtes à lettres. **INSCRIVEZ-VOUS NOMBREUX**

Commune de LOIVRE  
Directeur de publication : Claudine ROUSSEAU  
Comité de Rédaction : Maria KUENTZ – Stéphanie LALINNE – Christophe PIERRE – Valérie VERCAEMPT  
Réalisation : Maria KUENTZ – Impression : REIMS COPIE – Février 2022